

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD**  
**PROCES - VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 31 MAI 2011**

Le trente et un mai deux mille onze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André WETZEL, maire.

**Etaient présents** : Yves JEZEQUEL, Louis ZOBEÏDE, Candide LOTT, Jean-Marc SAAS, Lucienne GILG, Jacky WOLFARTH, Mona PAJOLE, Anny DELVALLEZ, Xavier HUMLER, Christian PECHEUX, Jean-Claude AMPSLER, Jean-Marie BOESCH, Hava DEDE, Bruno LEFEBVRE, Véronique STAUB, Chantal RENARD, Patricia PERCEAU , Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel MESSMER et Etienne MARTIN.

**Absents excusés** : Richard BAUMERT, Anne WAGNER, Daniel WALTER, Sylvia LUSTIG (procuration donnée respectivement à Jean-Marc SAAS, Louis ZOBEÏDE, Emilie UHL et Daniel MESSMER)

**Absent** : Alain BARTHEL

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 19 avril 2011
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
  - a) *Acquisition d'un terrain par le biais de l'EPFL du Bas-Rhin*
  - b) *Cession d'un terrain*
  - c) *Convention avec le CAUE pour une mission d'accompagnement pour le projet de restructuration et d'agrandissement de l'Ecole Aristide Briand*
- 5) Affaires financières :
  - a) *Subvention au Cercle d'Echecs (rectification)*
  - b) *Cautionnement bancaire pour un prêt accordé à la Résidence Clos de l'Illmatt*
  - c) *Transfert de garantie d'emprunt au bénéfice de DOMIAL*
- 6) Liste préparatoire des jurys d'assises 2012
- 7) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h05 en saluant les représentants de la presse et procède à l'appel des conseillers.

# 1) COMMUNIQUES DU MAIRE

## *1) Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- 31 mai à l'issue du conseil municipal: réunion de la commission culturelle
- Mercredi et jeudi 1 et 2 juin : fête de la paroisse St Laurent à la salle des fêtes
- Samedi 4 juin à la salle des fêtes : concert de l'harmonie municipale
- Dimanche 5 juin : triathlon international Benfeld - Obernai
- Samedi 11 juin à la Salle des Fêtes : loto organisé par l'ASB
- 14 et 15 juin 2011 à 20h00 à la salle des fêtes : audition de l'école de musique
- Jeudi 16 juin à 20h00 : commission de la communication
- Samedi 18 juin à 19h00 sur le site de l'atelier intercommunal : animation musicale dans le cadre de la fête de la musique sous l'égide de la COCOBEN
- Mardi 21 juin à partir de 19h00 au centre ville : fête de la musique organisée par la commission culturelle
- Samedi 25 juin aux abords de la salle des fêtes : feu de la Saint Jean organisée par l'amicale des Sapeurs-Pompiers
- Samedi 2 juillet à la salle des fêtes : loto organisé par l'association AFRIKARITE

## *2) Remerciements*

Le maire adresse ses plus vifs remerciements à la ville d'Ettenheim pour l'accueil réservé aux Benfeldois dans le cadre des cérémonies du 40<sup>ème</sup> anniversaire, ainsi que tous les participants. Il remercie également les organisateurs et tous ceux qui ont participé à la réalisation du concert Mozart Group à la SOCOMEC, qui fut un grand moment culturel et musical pour la ville de Benfeld.

## *3) Révision du POS et transformation en PLU*

Depuis le 16 mai la concertation sur le diagnostic et le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) dans le cadre de la révision du POS et de sa transformation en PLU est ouverte.

Les documents mis à disposition des administrés peuvent être consultés sur le site de la commune ou en mairie aux heures d'ouverture.

Une réunion publique d'information aura lieu dans l'avant-salle des fêtes le jeudi 30 juin à 19h00.

#### ***4) Commission Nationale d'Aménagement Commercial***

Le maire informe le conseil municipal de l'avis rendu par CNAC autorisant la Société LIDL à s'implanter dans le Parc d'Activités des Nations, suite au recours intenté par cette dernière contre l'avis de la CDAC. Il se dit très déçu par cet avis, dans l'attente de la notification définitive stipulant notamment les arguments retenus

#### ***5) Extension et construction d'une nouvelle salle des sports***

Par délibération du 13 mai 2011, la commission permanente du Conseil Régional a décidé d'accorder une subvention de 4 000 € pour la réalisation de l'étude thermique et de 20 000 € en vue de la rénovation et extension de la salle des sports, conformément au projet approuvé par le jury de l'appel à projets régional « 100 rénovations BBC » du 4 avril 2011.

Cette notification permettra également de faire appel aux subventions du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)

## **2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :**

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Consorts PINAUT, pour une maison d'habitation, sise 2 rue des Teinturiers
- SCI du Soleil, représentée par Monsieur Gérard KAH, pour un immeuble, sis 2 rue du Général de Gaulle
- Monsieur Francis SUSS, pour un garage (12/10000<sup>ème</sup> de copropriété, au 7D, rue du Petit Rempart
- M et Mme Christian REMETTER, pour une maison d'habitation, sise 20a, rue du Moulin
- HEVI INVEST, pour une maison d'habitation, sise 4A, avenue de la Gare
- Consorts KOESSLER, pour une maison d'habitation, sise 1 rue de l'Eglise
- SNC LOEB, représentée par Monsieur Raymond LOEB, pour un local commercial, sis 8 rue du Général de Gaulle
- Cabinet Jean-Claude SCHMITT, pour 1 terrain à bâtir, dans le lotissement « Domaine de Jacquemart », rue de Kertzfeld, section AM n° 128/99 d'une superficie de 6,16 ares
- DISS Immobilier Sarl, pour un immeuble d'habitation, sis 12 rue du Maréchal Foch

Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA pour la mise en peinture de 2 salles de classes (Ecole Rohan maternelle et primaire) l'offre de l'Entreprise KAROTSCH à Benfeld a été retenue pour un montant de 10 675,98 € TTC.

### **3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 AVRIL 2011**

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 19 avril 2011 est **adopté** par 24 voix pour (2 abstentions : Véronique STAUB et Xavier HUMLER pour absence à la séance)

### **4) AFFAIRES D'URBANISME ET TRAVAUX**

#### **a) acquisition d'un terrain par l'intermédiaire de l'EPF (Etablissement Public Foncier) du Bas-Rhin**

Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint, informe l'assemblée que par délibération du 3 novembre 2009, le conseil municipal avait décidé d'acquérir par l'intermédiaire de l'EPF (Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin) la parcelle Section AL n°126, d'une contenance de 49,80 ares appartenant à Mlle Marthe GSELL, permettant de créer une réserve foncière en vue de l'aménagement d'un futur parking à proximité de la gare.

Il avait été envisagé dans le même temps de procéder à l'acquisition ultérieure des parcelles mitoyennes résiduelles, afin de pouvoir réaliser un aménagement cohérent.

Les différents entretiens menés avec le propriétaire des parcelles concernées ont permis d'aboutir à un arrangement amiable sous la forme suivante :

- Cession par les consorts AUTHER (SCI MARRAINE et TONTON PIERRE) de la parcelle AL n° 132 d'une contenance de 1,12 are
- Cession par les consorts AUTHER (SCI MARRAINE et TONTON PIERRE) d'une partie de la parcelle AL n° 129 pour une surface de 10,13 ares
- Cession par l'EPF d'une partie de la parcelle AL n° 126 d'une superficie de 4,32 ares

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint,

vu la situation et l'opportunité d'acquérir ou de devenir propriétaire par voie d'échange des surfaces susindiquées,

vu l'avis de la commission des finances du 17 mai 2011,

### **émet**

un avis favorable pour l'acquisition de la parcelle située au lieudit « Auf die Kertzfelderstrasse », Section AL n° 132, d'une contenance de 1,12 are, d'une partie de la parcelle Section AL n° 129 pour une surface de 10,13 ares et de la cession d'une partie de la parcelle Section AL n° 126 pour une surface de 4,32 ares.

Les immeubles échangés étant d'une valeur différente, la soulte à la charge de l'EPF s'élève à 21 483 € (vingt et un mille quatre cent quatre vingt trois €).

### **charge**

le maire à entreprendre toute démarche en vue de l'aboutissement de cette transaction, notamment à solliciter l'avis de la Communauté de Communes, compétente en ce domaine

### **sollicite**

l'EPF du Bas-Rhin pour se substituer à la commune en vue de l'acquisition de cette parcelle

### **autorise**

le maire à signer tout document relatif à cette opération, notamment la convention de portage à intervenir entre la commune et l'EPF

### **adopté à l'unanimité**

#### ***b) Cession de parcelle rue de Sélestat***

Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint, informe l'assemblée que commune de Benfeld est propriétaire de la parcelle Section AN n° 296, d'une superficie de 7 m<sup>2</sup> (représentant un délaissé de la rue de Sélestat).

Cette parcelle intégrée dans la propriété formée par l'ancienne parcelle 139, qui a fait l'objet d'une répartition parcellaire nouvelle

dans le cadre d'un certificat d'urbanisme, n'est d'aucune utilité pour la commune et forme une enclave dans la propriété susindiquée.

Afin d'éviter des constitutions de servitudes et en cas d'accord de la propriétaire du fonds mitoyen, il est envisagé de céder cette parcelle à cette dernière.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint,

vu la situation de la parcelle Section AN n° 296, qui n'est d'aucune utilité à la commune,

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 17 mai 2011,

### **émet**

un avis favorable à la cession de la parcelle, Section AN n° 296, d'une superficie de 0,07 are, au prix de 5 000 € (cinq mille Euros) l'are, indemnités, frais et procès-verbal d'arpentage à la charge de l'acquéreur, soit 350 €.

### **charge**

le maire à entreprendre toute démarche en vue de l'aboutissement de cette transaction, notamment à signer l'acte à intervenir par devant notaire de Benfeld.

### **adopté à l'unanimité**

### ***c) Convention de contractualisation avec le CAUE pour la restructuration et l'extension de l'Ecole Briand***

Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint, informe l'assemblée que les commissions scolaires et des travaux ont engagé depuis deux ans une réflexion sur la restructuration et l'agrandissement de l'Ecole Briand, rendue nécessaire en raison des augmentations des effectifs (site bilingue) et de l'ancienneté des bâtiments existants.

Compte tenu de la complexité d'un tel dossier, de la nécessité d'accompagner les services municipaux dans cette démarche, il est proposé de faire appel aux services du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin) dans le cadre d'une convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage. Celui-ci accompagne d'ailleurs la commune depuis le début des réflexions sur ce dossier

## LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint,

vu les compétences du CAUE du Bas-Rhin en matière d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage,

considérant l'adhésion de la Ville de Benfeld au CAUE du Bas-Rhin par délibération du 14 octobre 1999,

### **décide**

de confier au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) du Bas-Rhin, une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage, comprenant une réflexion préalable et de faisabilité de la réalisation d'un tel équipement, une assistance à la rédaction du cahier des charges opposable au futur maître d'œuvre, l'assistance et l'organisation de la mise en concurrence et le choix du maître d'œuvre, ainsi que le suivi quant au respect des objectifs lors de la passation du marché de maîtrise d'œuvre et de remise des documents d'APS et d'APD.

La contribution forfaitaire de la commune à la réalisation de cette mission s'élève à 8 000 €.

### **autorise**

le Maire à signer la convention à intervenir avec le CAUE, dans les termes prévus au document ci-annexé.

### **adopté à l'unanimité**

## 5) AFFAIRES FINANCIERES

### *a) subventions de fonctionnement 2011 (rectificatif)*

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que lors de la réunion du 25 janvier 2011, le conseil municipal a adopté les subventions de fonctionnement 2011, notamment aux associations locales.

Il s'avère que dans la rédaction de la délibération, le cercle d'échecs de Benfeld n'apparaît plus.

Il est proposé de rétablir cette erreur matérielle, en confirmant l'attribution de la subvention de fonctionnement 2011 au Cercle d'échecs, soit la part fixe de 510 €, la licence adulte à 2,80 € et la participation pour la licence jeune à 9,00 €.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

considérant que le Cercle d'Echecs de Benfeld fait partie des associations sportives locales bénéficiant d'une subvention de fonctionnement dans les conditions prévues par la délibération du 25 janvier 2011

#### **confirme**

l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Cercle d'Echecs de Benfeld aux conditions susindiquées

#### **adopté à l'unanimité**

### ***b) Cautionnement bancaire pour un prêt accordé à la résidence « Clos de l'Illmatt »***

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que par courrier du 15 avril 2011, la directrice de la résidence « Clos de l'Illmatt » sollicite la commune pour le cautionnement d'un prêt bancaire de 80 000 € au taux de 1% remboursable sur 10 ans, accordé par la MSA dans le cadre du plan de financement de la construction du Clos de l'Illmatt.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu la demande formulée en date du 15 avril 2011 par la directrice de la résidence « Clos de l'Illmatt »

vu la décision du conseil d'administration de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) d'Alsace accordant un prêt de 80 000 € remboursable sur 10 ans, à amortissements constants et au taux de 1% à la résidence « Clos de l'Illmatt »

vu l'avis favorable de la commission des finances du 17 mai 2011,

#### **décide**

d'accorder sa garantie bancaire à la résidence « Clos de l'Illmatt » pour le prêt de 80 000 € obtenu auprès de la MSA d'Alsace, aux conditions susindiquées

**autorise**

le maire à intervenir au contrat de prêt à intervenir et signer tout document y relatif.

**adopté à l'unanimité**

***c) Transfert de garantie d'emprunt au bénéfice de DOMIAL***

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que la SA d'HLM DOMIAL, par le biais de Habitat des Salariés d'Alsace, a procédé au rachat des 24 logements de la Société « Perspectives Habitat » (anciennement Habitat du Fonctionnaire) sis au Cardinal 3 rue du Château à Benfeld.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu la délibération du 20 décembre 1999, accordant la garantie de la commune pour le remboursement de deux emprunts destinés au financement de l'opération située « 3 rue du Château » à Benfeld

vu la demande formulée en date du 29 avril 2011 par Habitat des Salariés d'Alsace tendant à obtenir le transfert de la garantie accordée initialement à son profit

vu l'avis favorable de la commission des finances du 17 mai 2011,

**décide**

**Article 1**

La ville de Benfeld accorde sa garantie pour le remboursement des emprunts d'un montant initial de 778 224 € et de 762 245 €, contractés par Perspectives Habitat auprès de la Caisse d'Épargne d'Alsace et transférés à Habitat des Salariés d'Alsace.

**Article 2**

Les emprunts transférés sont garantis par la commune dans les conditions précisées dans le tableau ci-annexé, pour la durée résiduelle de chacun des emprunts

### **Article 3**

Au cas où l'emprunteur-repreneur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de tout ou partie des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse d'Épargne d'Alsace par lettre recommandée avec A.R., en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

### **Article 4**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

### **Article 5**

Le Conseil autorise le Maire à intervenir à la convention de transfert qui sera passée entre la Caisse d'Épargne d'Alsace et les organismes ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement de la commune aux emprunts visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**adopté à l'unanimité**

## **6) Liste préparatoire des jurys d'assises 2012**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 2 mai 2011 et du code de procédure pénale, le maire procède publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de douze personnes, dont quatre pourront être ultérieurement appelées à exercer la fonction de juré auprès de la cour d'assises.

Les douze personnes tirées au sort sont les suivantes :

Madame Karine RUNNEBURGER, née MUTSCHLER, le 28 mai 1972 à HAGUENAU (Bas-Rhin), domiciliée à BENFELD, 3 rue du Climont

Madame Nadira ABID, née BELIOUZ, le 23 mai 1976 à STRASBOURG (Bas-Rhin), domiciliée à BENFELD, 2 rue des Tanneurs

Madame Débora FAES, née EYER, le 24 mars 1971 à FORT-LAMY (Tchad), domiciliée à BENFELD, 26 rue de Marckolsheim

Monsieur Patrick KRANKLADER, né le 25 juin 1957 à SELESTAT (Bas-Rhin), domicilié à BENFELD, 39a rue de Strasbourg

Monsieur Abraham COHEN, né le 2 août 1956 à CASABLANCA (Maroc), domicilié à BENFELD, 7a rue de la Dîme

Mlle Marie Violette DOTTER, née le 12 août 1923 à WESTHOUSE (Bas-Rhin), domiciliée à BENFELD, 32 rue du Petit Rempart

Mlle Chloé LITZENBOURGER, née le 10 décembre 1985 à STRASBOURG (Bas-Rhin), domiciliée à BENFELD, 4 rue de Paris

Monsieur Joseph FETTIG, né le 1<sup>er</sup> mars 1937 à MOTHERN (Bas-Rhin), domicilié à BENFELD, 7 rue de Madrid

Monsieur Geoffroy JACOB, né le 27 avril 1985 à SCHILTIGHEIM (Bas-Rhin), domicilié à BENFELD, 26 rue d'Erstein

Monsieur Raphaël MONSERRAT, né le 12 mars 1977 à COLMAR (Haut-Rhin), domicilié à STRASBOURG, 4 rue Paul Muller Simonis

Madame Isabelle KALK, née ECKENFELDER, le 1<sup>er</sup> août 1939 à BENFELD (Bas-Rhin), domiciliée à BENFELD, 17 rue de Paris

Monsieur Marie-Paul LEGRAND, né le 3 février 1948 à SELESTAT (Bas-Rhin), domicilié à BENFELD, 12 rue du Hohwald

## **7) RAPPORT DES COMMISSIONS**

Avant de passer au rapport des commissions, le maire informe l'assemblée qu'il ne procédera pas à la distribution du courrier remis par Monsieur Sébastien BARTHELME à destination de l'ensemble des conseillers, relatif à l'accueil des gens du voyage, en raison des termes diffamatoires employés dans son contenu

Monsieur Yves JEZEQUEL informe l'assemblée que le permis de construire pour la restructuration et l'extension de la salle des sports a été délivré sans observations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h45.